



**Grand Conseil de la République
et canton de Genève**

2013

Rapport de gestion

57^e législature
4^e année



Secrétariat général du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970 – 1211 Genève 3
T 022 327 97 00
www.ge.ch/grandconseil

Rapport de gestion tiré à 200 exemplaires
Imprimé sur du papier certifié FSC
100 % recyclé, neutre en CO₂

Crédits photos
Jean-Patrick Di Silvestro
Christian Pfahl
Mohammed Zouhri

Genève, mars 2014

Sommaire

Grand Conseil	2
• Fonctions du parlement	2
• Points forts I	3
• Fonction législative	4
<i>Grand Conseil : organe législatif du canton</i>	4
<i>Collaboration intercantonale</i>	6
<i>Collaboration transfrontalière</i>	6
• Points forts II	7
• Fonction de haute surveillance	8
<i>Examen des états financiers individuels et consolidés</i>	8
<i>Commission des finances</i>	8
<i>Commission de contrôle de gestion</i>	8
<i>Commission des visiteurs officiels</i>	9
<i>Commissions interparlementaires de contrôle</i>	9
• Fonction de recours	10
<i>Pétitions</i>	10
<i>Grâce</i>	11
• Fonction élections et prestations de serment	12
• Finances et contrôle interne	14
Secrétariat général du Grand Conseil	16
<i>Soutien à la présidence, au Bureau et aux députés</i>	16
<i>Mise en place de la nouvelle législature</i>	16
<i>Mise en œuvre de la nouvelle constitution</i>	16
<i>Soutien aux commissions parlementaires</i>	17
<i>Soutien au parlement</i>	17
<i>Mémorial du Grand Conseil</i>	18
<i>Systèmes d'information</i>	18
<i>Fonction historique du sautier</i>	19
Perspectives 2014	20

Grand Conseil

Fonctions du parlement

Quatre fonctions principales caractérisent les attributions constitutionnelles et légales du Grand Conseil :

- fonction législative ;
- fonction de haute surveillance ;
- fonction de recours au Grand Conseil ;
- fonction élections et prestations de serment.

Les objets traités par le Grand Conseil en séance plénière se répartissent selon le tableau ci-dessous.

Objets traités en séance plénière	2011	2012	2013
Initiatives populaires	14	14	5
Projets de lois	317	338	474
Motions	159	202	103
Résolutions	64	39	35
Pétitions	93	92	68
Rapports divers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	62	66	84
Interpellations	-	-	-
Interpellations urgentes écrites	176	173	-
Questions écrites urgentes	-	-	100
Questions écrites	24	37	21
Rapports de la Commission de grâce	11	6	3
Elections (prestations de serment incluses)	137	125	145
Total	881	919	1038

Le nombre élevé de projets de lois (déposés ou votés) peut s'expliquer par le fait que 2013 a été la dernière année de législature. Par ailleurs, le tableau ci-dessous reproduit le nombre de recours déposés contre des décisions du Grand Conseil.

Recours déposés contre des décisions du Grand Conseil	2011	2012	2013
Recours déposés	7	17	7
Recours traités	5	22	27
Recours pendants devant les tribunaux	4	16	5

Il est à relever que le nombre des recours est revenu à la normale après le pic de 2012. Une gestion significative des procédures, tant pour le Bureau que pour le Secrétariat général du Grand Conseil, et des dépenses supplémentaires demeurent.

Points forts I

Quelques chiffres

Durant la 4^e année de la 57^e législature, le Grand Conseil a tenu 75 séances plénières (70 en 2012) représentant 149 heures (138 en 2012).

Les 24 commissions parlementaires et les quatre délégations parlementaires intercantoniales ont tenu près de 800 séances, comptabilisant ainsi plus de 1850 heures de travail de commission.

149 h en plénière
1850 h en commission

Nouvelle constitution

Une nouvelle constitution a été acceptée le 14 octobre 2012 par le peuple et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013, impliquant entre autres de nombreuses adaptations pour le fonctionnement du parlement.

Il s'agit d'un événement majeur pour notre canton dont l'ancienne constitution datait de 1847.

Le 17 mai, une cérémonie fut organisée afin de remettre officiellement la nouvelle constitution de la République et canton de Genève à M. Gabriel Barrillier, président du Grand Conseil.

Par ailleurs, avec le renouvellement du Grand Conseil en novembre 2013, la législature est revenue à l'an un de la nouvelle constitution.

1^{er} juin

Nouvelle législature

L'année 2013 a été marquée par le changement de législature et les élections au Grand Conseil du 6 octobre. A cette occasion, 72 députés sortants se représentaient, 46 nouveaux députés faisaient leur entrée au Grand Conseil au début de la 1^{re} législature. Au moment de la prestation de serment du 7 novembre, le nombre de femmes était de 25.

Une nouvelle disposition constitutionnelle a demandé un grand nombre d'adaptations d'un point de vue logistique, informatique ou technique en lien avec l'entrée en fonction de 18 députés suppléants.

Par ailleurs, cette législature aura une durée de quatre ans et demi et les suivantes seront de cinq ans. Le prochain renouvellement aura donc lieu entre les mois de mars et de mai 2018.

Durant cette période transitoire, la durée du mandat du Bureau et des présidences ont également été augmentées afin de pouvoir atteindre ces quatre ans et demi en quatre présidences.

46 nouveaux
députés

Fonction législative

Grand Conseil : organe législatif du canton

La fonction législative comporte notamment les attributions du Grand Conseil suivantes :

- décisions relatives aux initiatives populaires, à savoir l'examen de leur validité, leur prise en considération et l'élaboration éventuelle d'un contreprojet, bien que la validité des initiatives populaires annoncées après l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution ne sera plus examinée par le Grand Conseil, mais par le Conseil d'Etat ;
- adoption, amendement ou rejet de projets qui sont présentés par les députés ou le Conseil d'Etat ;
- approbation ou rejet des conventions intercantionales et internationales ;
- vote des impôts, création et dissolution des fondations de droit public, fixation du traitement des fonctionnaires ;
- traitement des motions, résolutions et questions ;
- traitement des recours contre les actes du Grand Conseil, en particulier les lois votées ;
- rédaction et publication du « Mémorial des séances du Grand Conseil », en tant que source législative et d'interprétation.

Il est à relever que, par le vote de la loi budgétaire, le Grand Conseil alloue à l'Etat les moyens de remplir ses tâches au travers des politiques publiques.

Le détail des objets traités en 2013 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Objets	Traités	Renvoyés en commission	Retirés	Autre	Total
Initiatives	2	3	-	-	5
Projets de lois	200	254	20	-	474
Motions	72	20	11	-	103
Résolutions	25	9	1	-	35
Rapports divers	43	30	-	11	84
Questions	-	-	-	21	21
Questions écrites urgentes	-	-	-	100	100
Recours	détails page 4				34
Total fonction législative					856



M. Gabriel Barrillier, président du Grand Conseil 2012-2013
Fête Nationale

Collaboration intercantonale

La collaboration intercantonale a pleinement démontré son importance et connaît un développement croissant.

Ainsi, en septembre 2013, les instances parlementaires compétentes des cantons romands ont décidé qu'une commission interparlementaire (CIP) devait être instituée en vue de l'examen du projet de révision du concordat du 10 octobre 1988 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande. Le début des travaux de la CIP a été fixé au 17 janvier 2014.

A la suite de l'élection du Grand Conseil le 6 octobre 2013, Mme Beatriz de Candolle membre du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) a été remplacée par M. Jean-François Girardet, nouveau président de la Commission des affaires communales, régionales et internationales. Le secrétariat permanent du BIC est assuré par le Secrétariat général du Grand Conseil.

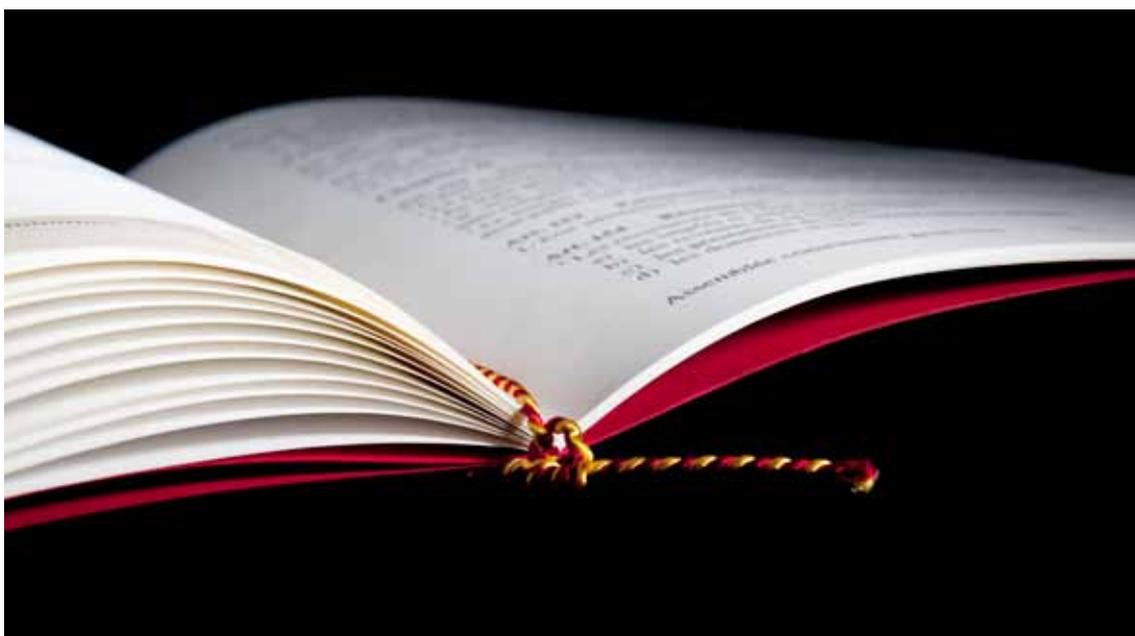
Par ailleurs, la présidence du Grand Conseil a beaucoup tenu à soigner les bonnes relations avec les Bureaux romands afin de poursuivre des échanges toujours plus fructueux.

Collaboration transfrontalière

La collaboration transfrontalière a bénéficié du fort investissement du président et du vice-président du Grand Conseil à travers leur participation au Groupement local de coopération transfrontalière du Grand Genève (GLCT).

Ce groupement, composé de 24 membres représentant l'ensemble des territoires impliqués, assure la gouvernance du Grand Genève pour réaliser, organiser et gérer le lancement des études et des démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement.

Finalement, un soutien a été apporté à l'organisation des Troisième Assises transfrontalières à Nyon dont le thème était en lien avec les circuits de financement du Grand Genève.



Points forts II

Prestation de serment du Conseil d'Etat

Le 10 décembre 2013, le Conseil d'Etat a prêté serment devant le Grand Conseil à la cathédrale Saint-Pierre en présence de plus de 1000 invités. L'organisation de cette manifestation majeure de la vie institutionnelle genevoise est désormais placée sous la responsabilité du Secrétariat général du Grand Conseil en collaboration avec la Chancellerie d'Etat.

L'événement, retransmis en direct sur Léman Bleu, fut une grande réussite, malgré sa complexité et la nécessité de coordonner plus de 300 personnes impliquées à tous les niveaux de l'organisation.

La prochaine prestation de serment du Conseil d'Etat aura lieu en mai 2018 en conformité avec les nouvelles dispositions de la constitution qui fixent au printemps le renouvellement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

1000 invités

300 personnes impliquées

Délégations étrangères, confédérales et visites d'écoles

De nombreuses délégations étrangères ont souhaité rencontrer des membres du parlement genevois afin de pouvoir s'inspirer de certaines pratiques de nos institutions et tisser des liens entre les diverses cultures du monde.

Ainsi, des délégations parlementaires du Japon, du Vietnam ou encore de Birmanie furent les invités marquants du parlement pour des échanges constructifs et chaleureux.

Par ailleurs, le Grand Conseil a reçu à plusieurs reprises des représentants des parlements cantonaux.

Finalement, de nombreuses classes ont assisté aux débats du Grand Conseil depuis la tribune du public ou ont participé à des séances fictives afin de prendre goût au travail parlementaire.

visions partagées

Evénements protocolaires

L'année 2013 a été ponctuée par les événements protocolaires principaux suivants :

- prestation de serment des députés et des députés suppléants ;
- prestation de serment du Conseil d'Etat ;
- remise de la nouvelle constitution ;
- rencontre annuelle des Bureaux romands à Berne ;
- visite de la présidence du Grand Conseil aux Conseils municipaux de Céligny, de Gy, de Bardonnex et de Versoix ;
- sortie de législature des députés à Yverdon-les-Bains, Cossonay et Romainmôtier ;
- rencontre avec le président du CICR à l'occasion du 150^e anniversaire du CICR.

Fonction de haute surveillance

Examen des états financiers individuels et consolidés

La haute surveillance du parlement s'effectue notamment par l'examen des états financiers individuels et consolidés en principe avant la pause estivale.

La haute surveillance s'exerce plus particulièrement par trois commissions parlementaires : Commission des finances, Commission de contrôle de gestion et Commission des visiteurs officiels. S'y ajoutent trois commissions interparlementaires de contrôle : Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale et Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

En 2013, le Grand Conseil a également exercé sa fonction de haute surveillance de manière prononcée à la suite de la création d'une Commission d'enquête parlementaire sur la Cour des comptes (CEP).

Cette commission a conduit ses investigations de manière soutenue au cours du premier semestre en auditionnant notamment les personnes impliquées dans les difficultés rencontrées par la Cour des comptes en 2012 et lors des années précédentes. Ce rapport de la CEP (RD 993) comprend cinq recommandations adressées pour partie à la Cour des comptes et également au Bureau du Grand Conseil.

Il a été adopté à une très large majorité lors de la séance du 28 juin 2013 marquant ainsi un exercice réussi de haute surveillance du parlement.

Commission des finances

La haute surveillance de la Commission des finances s'exerce surtout par l'étude du budget et des comptes. L'étude des comptes 2012 s'est déroulée sur sept séances, entre fin avril et début juin 2013, représentant environ 28 heures.

Par ailleurs, l'année 2013 avait commencé sous le régime des « douzièmes provisoires », l'entrée en matière sur la première version du budget présenté par le Conseil d'Etat ayant été refusée à l'automne 2012. Le second projet de budget 2013 soumis par le gouvernement a finalement été accepté par le Grand Conseil en avril, après un nouvel examen approfondi de la commission.

Le budget 2014 a quant à lui été voté le 20 décembre 2013, après que la Commission des finances l'a examiné pendant près de 39 heures. Parmi les principaux dossiers par ailleurs traités par cette commission en 2013 figurait le projet de loi du Conseil d'Etat sur la rente-pont AVS qui a nécessité dix séances.

Commission de contrôle de gestion

La Commission de contrôle de gestion (CCG) est chargée d'examiner et de surveiller, à titre permanent, la gestion du Conseil d'Etat et de l'administration, la gestion et l'activité de l'administration décentralisée, la gestion des organismes subventionnés par l'Etat ou dépendant de celui-ci, ainsi que le respect des conditions de dotation faites par l'Etat.

Pour l'accomplissement de sa mission, la CCG dispose d'un certain nombre de prérogatives, notamment en matière de recherche d'informations et de documents. Au cours de l'année parlementaire 2012-2013 (du 19 novembre 2012 au 11 novembre 2013), la Commission de contrôle de gestion s'est réunie en séance plénière durant 124 heures. Durant cette période, la CCG a procédé à 41 auditions.

Les sous-commissions n'ont quant à elles siégé que deux heures.

Commission des visiteurs officiels

La Commission des visiteurs officiels a notamment pour mission d'examiner les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté situés dans le canton, dans les établissements soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté, ainsi que dans les établissements où sont placés des adolescents par une autorité pénale genevoise.

Dans ce cadre, elle effectue des visites annoncées ou inopinées. Elle entend les personnes privées de liberté qui en font la demande et peut proposer à d'autres détenus d'être entendus.

Durant l'année 2013, la commission a tenu 18 séances et a effectué la visite de 18 établissements de détention et autres locaux de privation de liberté. Des membres de la commission ont par ailleurs procédé au cours de l'année 2013 à plusieurs observations de renvois.

Pour le surplus, des membres de la commission ont participé aux travaux de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale (CIP détention pénale).

Enfin, la commission, par l'intermédiaire de son président et de son secrétaire scientifique, a présenté à six reprises ses activités à l'école de formation des agents de détention. Elle a en outre participé à la réunion annuelle des intervenants en matière de droits humains.

Commissions interparlementaires de contrôle

Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2

La Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 a été instituée par la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (C 1 28).

Elle se compose de sept membres par canton concerné (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS) et est notamment chargée d'étudier les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation, la planification financière pluriannuelle, le budget et les comptes annuels. En 2013, la CIP a siégé à trois reprises en séance plénière.

Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale

La CIP détention pénale a été instituée en vue du contrôle interparlementaire de l'application des deux concordats relatifs à la détention pénale. Elle se compose de trois membres par canton contractant (GE, FR, JU, NE, TI, VD, VS), à l'exception du Tessin qui n'y participe pas.

La CIP a tenu deux séances en 2013 dans le canton de Fribourg.

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Cette CIP de contrôle, composée de sept membres par canton contractant (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS), fait suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (C 1 07), le 1^{er} août 2009. En 2013, la présidence a été assurée par Genève (M. Antoine Barde, président de la délégation genevoise).

La CIP s'est réunie à deux reprises en 2013, son Bureau ayant tenu trois séances.

Fonction de recours

La fonction de recours comporte en particulier les attributions du Grand Conseil suivantes :

- réception et traitement des pétitions ;
- réception et traitement des demandes de grâce.

Le détail de la fonction de recours au Grand Conseil s'établit comme suit.

Pétitions et grâces	2011	2012	2013
Pétitions	93	92	68
Grâces (compétence du Grand Conseil et de la Commission de grâce)	19	10	6

Pétitions

Les rapports sur les pétitions sont en principe inscrits à l'ordre du jour de la séance du vendredi après-midi permettant ainsi un traitement plus rapide afin de pouvoir répondre aux pétitionnaires dans les meilleurs délais.

Ils sont traités, dans la mesure du temps disponible, à la suite des objets non controversés de la séance des extraits.

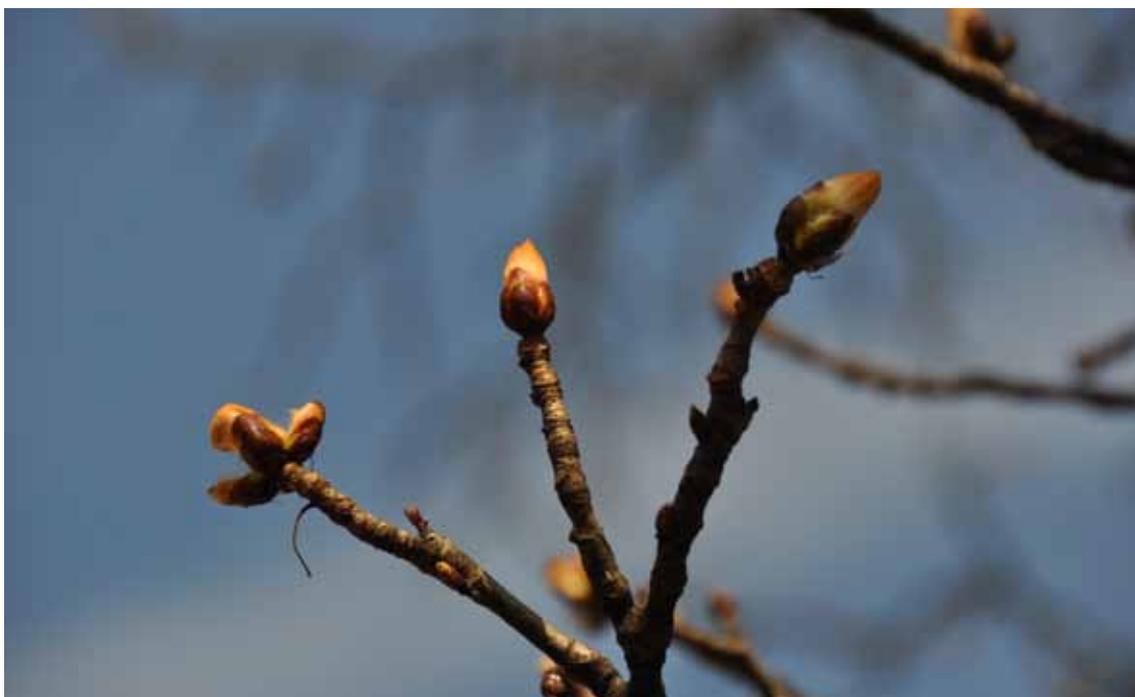
Détail des pétitions traitées	2011	2012	2013
Reçues et renvoyées en Commission des pétitions	45	41	38
Traitées	86	87	67
Retournées dans une autre commission	3	5	1
Retirées	4	-	-



Grâce

En 2013, la Commission de grâce a étudié six recours en grâce dont trois traités par le Grand Conseil.

Détail des recours en grâce	2011	2012	2013
Recours examinés par la Commission de grâce	19	10	6
Recours traités par le Grand Conseil	11	6	3
Recours de la compétence de la commission	8	4	3
Amendes	5	1	-
Peines pécuniaires	-	1	-
Peines privatives de liberté	14	8	6
Grâces accordées	4	2	1
Grâces rejetées	15	8	5
Dossiers reportés	-	-	-



Fonction élections et prestations de serment

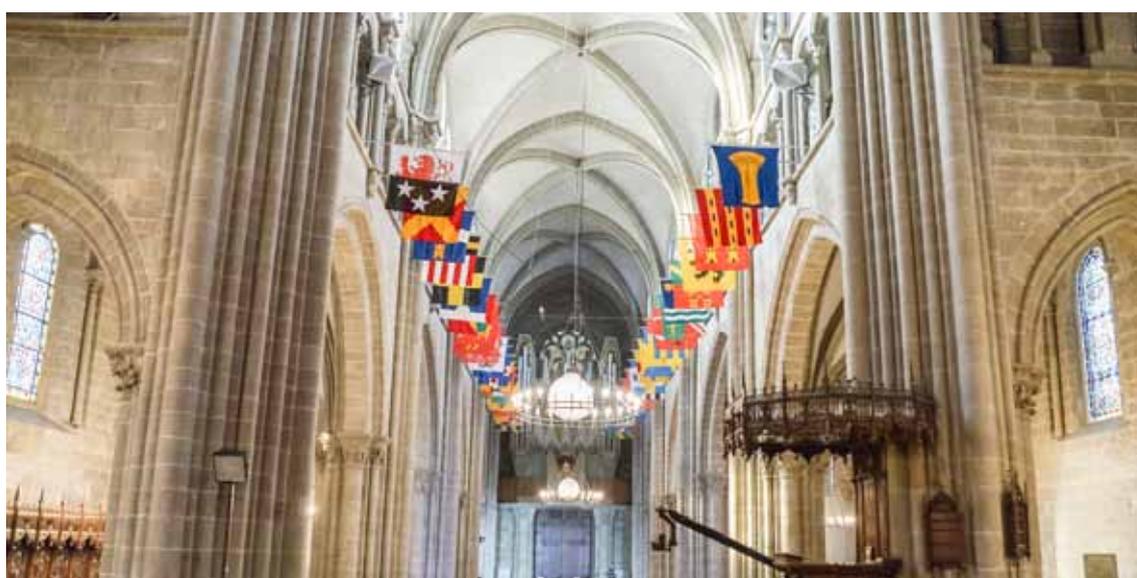
Cette fonction comporte en particulier les attributions suivantes du Grand Conseil :

- élection des magistrats du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales ainsi que, aux conditions fixées par les lois qui les instituent, des membres des commissions officielles et du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ainsi que de son adjoint ;
- prestation de serment des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et des magistrats de la Cour des comptes.

Le détail de cette fonction en 2013 s'établit comme suit.

Elections	Personnes ayant prêté serment
Magistrats du Pouvoir judiciaire	80
Membres des commissions officielles	–

Prestations de serment	Personnes ayant prêté serment
Conseillers d'Etat	7
Députés et suppléants	124
Magistrats de la Cour des comptes et suppléants	–
Magistrats du Pouvoir judiciaire	80





M. Antoine Droin, président du Grand Conseil 2013-2015
Prestation de serment du Conseil d'Etat du 10 décembre 2013

Finances et contrôle interne

Aux termes de l'article 40 alinéa 2 de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC), le budget annuel du Grand Conseil et de son secrétariat général est préparé par le Bureau, sur la base du projet que le sautier établit à son intention et afin qu'il soit intégré au budget de l'Etat.

Le secrétariat général se charge de la tenue des comptes en passant les écritures comptables, en préparant les comptes en vue de leur approbation et en recevant l'Inspection cantonale des finances pour leur révision annuelle.

La gestion financière implique également la tenue et le paiement des indemnités des députés. Ces opérations sont facilitées par un système de gestion informatisée, développé par le Secrétariat général.

Le Bureau de la dernière législature fixe pour la législature suivante le montant des indemnités versées aux membres du parlement. Considérant l'absence d'indexation depuis 12 ans et la nécessaire revalorisation de la fonction de député, le Bureau a décidé d'une majoration de 25 % des indemnités revenant aux députés après prélèvement opéré pour le groupe parlementaire.

Comparé à l'exercice 2012, les comptes 2013 font apparaître une augmentation des dépenses principalement liées aux séances plus nombreuses, au travail de la CEP, à la revalorisation des indemnités et à la présence de députés suppléants.

Un système de contrôle interne a été mis en place en 2007. Il concerne aussi bien l'aspect financier que l'aspect « métier ». Son extension et sa tenue à jour se sont poursuivis en 2013.

Le détail des comptes (chiffres indiqués en milliers) pour les entités du Grand Conseil, du Secrétariat général du Grand Conseil et du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) se retrouve dans le tableau suivant :

Tous les chiffres sont indiqués en milliers

Grand Conseil	2011	2012	2013
Indemnités	3876	4075	4414
Dépenses générales	2355	2750	2750
Autres charges	173	191	207
Revenus	-	1	3
Secrétariat général du Grand Conseil			
Charges de personnel	3221	3197	3289
Dépenses générales	555	709	571
Autres charges	6	6	26
Revenus	49	43	14
Bureau interparlementaire de coordination			
Charges	-	52	52
Revenus	-	42	35



Secrétariat général du Grand Conseil

Soutien à la présidence, au Bureau et aux députés

Le soutien à la présidence et au Bureau implique tout d'abord la préparation des séances du Bureau par le sautier et son adjoint. Ils y participent avec voix consultative et assurent le suivi de ses décisions.

Le Secrétariat général se charge de l'organisation des sessions, en établissant le projet d'ordre du jour à l'intention du Bureau. Lors des séances, il apporte un appui juridique et en matière de procédure à la présidence, afin d'assurer le bon déroulement des séances et des votes. Il conseille également les députés sur la présentation de leurs divers textes parlementaires et de leurs amendements. A l'issue de la session, il établit le procès-verbal et se charge de l'envoi des textes votés, en vue de leur publication.

Le Secrétariat général est également chargé de l'organisation des élections et prestations de serment, en particulier la réception et la gestion des candidatures.

En 2013, le Secrétariat général a en outre organisé divers événements protocolaires dans le cadre de ses prestations de soutien.

Mise en place de la nouvelle législature

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle législature, les procédures des accords intercantonaux sur les marchés publics (AIMP) ont été scrupuleusement suivies pour désigner l'imprimeur des tirés-à-part et des mémoriaux.

Le renouvellement du matériel informatique destiné aux députés s'est réalisé en étroite collaboration avec la Centrale commune d'achats de l'Etat de Genève afin de fournir un équipement efficace et ainsi optimiser le travail parlementaire.

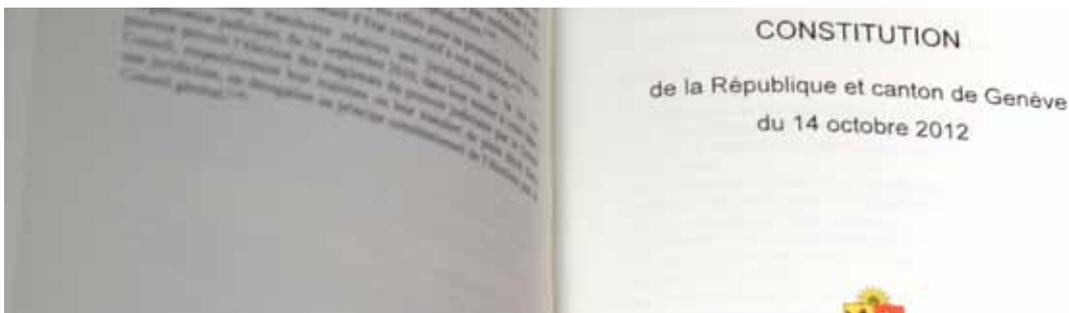
Ces adjudications ont été menées à bien sur mandat du Bureau du Grand Conseil qui s'est par ailleurs rendu à Berne pour examiner le matériel dont disposent les députés aux Chambres fédérales.

Mise en œuvre de la nouvelle constitution

A la suite de l'approbation de la nouvelle constitution, le 14 octobre 2012, le Secrétariat général a commencé les travaux de sa mise en œuvre législative concernant le Grand Conseil. Un groupe de travail, composé d'anciens présidents du Grand Conseil toujours députés, a été constitué afin de mener les réflexions nécessaires.

Une secrétaire scientifique de commissions a été engagée en 2012 afin de traiter notamment les dossiers relevant de la mise en œuvre de la nouvelle constitution. Un premier projet de modification de la LRGC, concernant les députés suppléants et les incompatibilités, a été adopté en juin 2013 (L 11084).

En 2013, le Secrétariat général a été chargé d'identifier pour le Bureau les modifications législatives qui devront être proposées et de préparer les projets nécessaires relatifs au Grand Conseil.



Soutien aux commissions parlementaires

Aux termes de l'article 189A LRGC, les commissions bénéficient des services d'un secrétaire scientifique. En application de cette disposition, le Grand Conseil dispose, en plus des trois secrétaires de commission, de six secrétaires scientifiques de formation universitaire qui apportent leur appui aux commissions suivantes :

- Commission des finances ;
- Commission de contrôle de gestion ;
- Commission des affaires communales, régionales et internationales ;
- Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat ;
- Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil ;
- Commission de grâce ;
- Commission législative ;
- Commission judiciaire et de la police ;
- Commission des visiteurs officiels ;
- Commission des pétitions ;
- Délégation genevoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande ;
- Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO.

Outre des procès-verbalistes, le secrétariat général met à leur disposition des secrétaires scientifiques qui apportent un appui essentiel, par exemple en préparant la documentation des séances, en fournissant, en cas de besoin, un soutien au niveau procédural ou juridique, ou en effectuant des travaux de recherche pour la commission dont ils s'occupent.

Ce sont eux qui assurent l'échange d'informations avec les départements et sont chargés d'apporter une aide à la rédaction des rapports de commissions, notamment en transmettant au rapporteur le résultat des votes et le texte voté. Ils doivent également veiller à la cohérence interne et externe de ces textes et assurer la transmission des informations nécessaires au traitement de l'objet par le Grand Conseil.

Dans le cadre de son appui au travail des commissions, le Secrétariat général se charge de la préparation des séances, d'entente avec les présidents, notamment en envoyant les convocations et en organisant les auditions.

Soutien au parlement

Le Secrétariat général gère le dépôt, la duplication et l'expédition des textes de chaque session. Il vérifie les textes déposés par les députés et la rédaction des amendements.

Il s'occupe de la gestion des séances et du fonctionnement de l'infrastructure logistique de la Salle du Grand Conseil, y compris la gestion de la retransmission télévisée et sur internet.

Le Secrétariat général s'occupe de la réception et de l'acheminement de la correspondance destinée à la présidence et aux commissions. En outre, il gère l'ensemble de l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du Grand Conseil et au travail des députés.

Mémorial du Grand Conseil

Depuis 1828, le Mémorial constitue un outil indispensable, dans la mesure où il garde la trace de l'intention du législateur et sert à l'interprétation des textes législatifs. Il contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées.

Le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. Il rend accessibles au public les débats du Grand Conseil dont il restitue l'atmosphère. Il assure ainsi la transparence de l'action parlementaire et perpétue le souvenir des faits marquants de la vie genevoise.

A ce jour, il comporte plus d'un demi-million de pages (consultables à la Bibliothèque de Genève ou aux Archives d'Etat). Les débats retranscrits sont aussi accessibles sur le site internet du Grand Conseil depuis 1993.

Le Mémorial de cette quatrième année de la 57^e législature devrait comprendre quelque 32 000 pages, réparties en 25 volumes (certains volumes seront constitués de plusieurs tomes).

Un moteur de recherche intégré au site internet du Grand Conseil, que le Secrétariat général s'efforce constamment d'améliorer, permet de retrouver les débats parlementaires selon divers critères.

Une mise à jour complète de Verbalix (système de retranscription des débats du Grand Conseil) a été implémentée afin d'offrir une meilleure ergonomie et des performances accrues grâce à un code informatique optimisé et actualisé.

Systemes d'information

Le Secrétariat général, en collaboration avec la Direction générale des systèmes d'information (DGSi) conduit les projets informatiques propres au Grand Conseil.

Il s'appuie également sur un partenariat avec les services informatiques de l'Assemblée fédérale. Le Secrétariat général assure la maintenance et le développement des outils informatiques mis à la disposition des députés.

Site internet

Le site internet du Grand Conseil est l'outil privilégié d'information du public sur les activités de l'institution. L'ensemble des textes publics est accessible depuis sa page d'accueil et chaque commission dispose d'une page spécifique, sur laquelle figurent les membres et les objets en suspens.

Depuis le 18 janvier 2011, la LRGC prévoit la publication et la mise à jour, au début de chaque année civile, de la liste des liens d'intérêts des députés, non seulement au Mémorial du Grand Conseil mais également sur le site internet. L'indication des liens d'intérêts figure sur la fiche personnelle de chaque député.

C'est par le biais du site internet que, depuis la session d'octobre 2009, les personnes intéressées peuvent accéder à la diffusion vidéo des séances (streaming). Depuis le début de l'année 2011, il est possible de visionner les archives des vidéos diffusées en direct.

Un nouveau site résolument moderne et simplifié a commencé sa mutation en 2013 et sera finalisé au cours de l'année 2014. Il permettra d'accéder toujours plus rapidement à une quantité d'informations en augmentation constante.

Gestion des documents

Lancé par le Secrétariat général en 2007, le projet Archidoc permet la gestion informatisée de l'ensemble des documents du Secrétariat général et des commissions du Grand Conseil.

En particulier, il offre une gestion partagée des documents par les collaborateurs, ce qui accroît leur polyvalence et facilite les éventuels remplacements en cas d'absence.

Depuis décembre 2012, Archidoc fonctionne sur une nouvelle plateforme dont la structure a été affinée en fonction de l'expérience acquise. Elle a été encore améliorée en 2013.

Accord (e-parlement)

L'application d'e-parlement, baptisé Accord en référence à la cloche de Saint-Pierre appelant les députés en session depuis plus de 475 ans, a démarré fin 2010. Après la définition de la structure et des outils techniques nécessaires, l'année 2011 a été consacrée au développement du projet, en particulier la programmation de l'application.

En 2012, le Bureau a nommé un groupe de travail, composé de 11 députés, chargé d'effectuer les tests d'utilisation. La mise en production pour les députés a eu lieu en juin 2013, en tenant compte notamment des exigences de confidentialité des procès-verbaux et des documents distribués en commission.

La très grande majorité des députés utilise désormais Accord dans son travail parlementaire quotidien.

Fonction historique du sautier

La fonction de sautier est apparue au XV^e siècle. Le sautier était chef des guets et le gardien de la Maison de ville, où il était logé. Il faisait exécuter les ordres du Conseil et portait une livrée aux couleurs de la ville.

Aujourd'hui, le sautier dirige le Secrétariat général du Grand Conseil tout en conservant certaines fonctions historiques et institutionnelles, comme l'observation de l'éclosion de la première feuille du marronnier officiel ou le port de la masse, symbole de l'autorité, lors de manifestations officielles.



Perspectives 2014

Les volontés d'action pour 2014 se répartissent principalement de la manière suivante :

- soutien aux députés et aux députés suppléants dans le cadre de la nouvelle législature ;
- organisation de la prestation de serment des magistrats du Pouvoir judiciaire ;
- organisation de l'assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires à Genève ;
- poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle constitution ;
- poursuite du développement et de la consolidation du soutien aux commissions ;
- consolidation et renforcement du suivi des dossiers parlementaires liés aux relations intercantionales et transfrontalières ;
- préparation et présentation d'un projet de loi de crédit d'ouvrage en vue des travaux de rénovation des salles du Grand Conseil et des accès publics à l'Hôtel de Ville en collaboration avec les départements concernés ;
- travaux de refonte du site internet du Grand Conseil ;
- diminution de l'utilisation du papier notamment grâce à l'amélioration constante de l'application Accord.

Après une année 2013 particulièrement riche en événements importants pour les institutions de notre canton (entrée en vigueur de la nouvelle constitution, renouvellement et prestation de serment du Grand Conseil et du Conseil d'Etat), le Secrétariat général du Grand Conseil est prêt à relever les prochains défis afin d'offrir au parlement les meilleurs services pour une constante optimisation de son organisation.





**Grand Conseil de la République
et canton de Genève**

POST TENERAS LUX
